

SR Patrimoine est un professionnel immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 08043687 (**ce numéro est consultable sur le site internet de l'ORIAS www.orias.fr**) au titre des activités réglementées détaillées ci-dessous. Adossée au groupe pluridisciplinaire Soregor www.soregor.fr. Il est partenaire de PRIMONIAL PARTENAIRES (Groupe Primonial).

Il est à même de vous conseiller pour la gestion de votre patrimoine notamment dans le cadre de consultations écrites, qui feront l'objet de lettres de mission préalablement acceptées et signées par vous. Il est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 4 Place de Budapest -CS 92459-75436 PARIS CEDEX 09, <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html> et de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : 17, Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02, <http://www.amf-france.org/>.

Votre Conseiller exerce les activités réglementées suivantes :

- **Conseiller en Investissements Financiers (CIF)**, enregistré sous le n°001508 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI-CIF), 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris – www.anacofi.asso.fr, association professionnelle agréée par l'AMF. Il est autorisé actuellement à conseiller principalement les produits et/ou services financiers des sociétés citées ci-dessous.
- **Démarcheur bancaire et financier pour le compte de Soregor Patrimoine**
- **Activité de courtier en assurance**. Activité positionnée selon l'article L.L.521-2 II 1°b) du code des assurances, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et pouvant notamment présenter les opérations d'assurances ou de capitalisation des établissements listés au ci-dessous. Dans le cadre de ses activités de courtier, SR Patrimoine fournit un service de recommandation concernant les contrats d'assurance qu'il distribue.
- **Mandataire non exclusif en opérations de banques et en services de paiement** pour CHOLET DUPONT SA.
- Votre Conseiller est par ailleurs **titulaire de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce** n° CPI 4901 2018 000 027 745 délivrée par la Préfecture de Maine et Loire le 26 avril 2018 et garantie par MMA IARD (n° de police 227 122).

COMPAGNIES D'ASSURANCE	BANQUES	IMMOBILIER	AUTRES
AG2R La Mondiale- ALLIANZ APICIL- Aviva Partenaires AXA Thema- Cardif* CD Partenaires- EDRAC GENERALI- MMA HSBC Assurances Vie Le Conservateur-Oradéa Vie Primonial- Sélection 1818 SURAVENIR- SwissLife	La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque Privée 1818 Swisslife banque	Bouygues Immobilier Nexity Cerenicimo Groupe Réalités PERL	123 Venture Fongépar - Ciprés AUDACIA

Vous êtes informé(e) qu'aucuns partenaires ne représentent + de 33% du Chiffre d'Affaires de la société Soregor PATRIMOINE et que nous ne détenons aucune participation directe ou indirecte supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital dans les entreprises susvisées. Votre Conseiller ne peut encaisser aucun fond, effet ou valeur..

Il dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, **d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) suffisante(s) couvrant ses diverses activités**. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances et Souscrites auprès de MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon-72030 Le Mans-. Police n° 227 122 pour des montants annuels de :

- > 1 000 000 € pour l'activité conseil et CIF
- > 2 000 000 € pour l'activité de courtage en assurance de personnes
- > 100 000 € au titre de garantie financière pour intermédiaire en opération de banque, de courtage d'assurance et intermédiation immobilière.

Votre Conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr. Dans le cadre de sa démarche qualité, Soregor Patrimoine est «certifiée ISO 9001 version 2008».

Inscrit au Registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le numéro d'immatriculation ORIAS 08043687 (www.orias.fr) en qualité de : Conseiller en investissement financier (CIF) adhérent à l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF, sous le n° E001508 (www.anacofi.asso.fr) – Courtier d'assurance ou de réassurance (COA) - Mandataire non exclusif en opérations de banque et services de paiement (MOBSP). Démarcheur bancaire et financier pour le compte de Soregor Patrimoine

Carte professionnelle « transaction » sur immeuble et fonds de commerces n° CPI 4901 2018 000 027 745 délivrée par la Préfecture de Maine et Loire le 26 avril 2018

Soumis au contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest -CS 92459-75436 PARIS CEDEX 09 et soumis au contrôle de l'AMF 17 Place de la Bourse, 75002 Paris

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière n°227122 - MMA IARD, 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon-72030 LE MANS Cedex 9

Membre de l'Association Nationale des Conseillers Diplômés en Gestion de Patrimoine.

Service de réclamation : Soregor Patrimoine Parc d'activité d'Angers, 1 rue du Tertre 490072 BEAUCOUZE

Un mode de facturation & de rémunération transparent

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), et plus particulièrement son article 325-4, nous vous informons pouvoir recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPC, tout ou partie des frais d'arbitrage, une fraction des frais de gestion – le taux de rémunération annuel ne pouvant excéder 1,55 % ⁽¹⁾. Lorsque cette mission de conseil est suivie de la souscription de parts de SCPI, nous vous informons pouvoir recevoir une rémunération ne pouvant excéder un maximum de 5,50 % ⁽¹⁾ du montant de la souscription, et, pour les produits structurés, en fonction de la date de maturité du produit, nous vous informons pouvoir recevoir jusqu'à 0.35 % ⁽¹⁾ annualisé du montant de la souscription.

Lorsque cette mission de conseil est suivie d'une opération de banque et/ou de service de paiement, nous vous informons pouvoir percevoir, au titre de la réalisation de cette opération ou de ce service, une rémunération de l'établissement concerné pouvant aller jusqu'à un (1) % maximum du montant financé, plafonné selon les règles propres à chacun des établissements de crédit et/ou de paiement sélectionnés. Des informations plus précises vous seront communiquées au moment de la finalisation de la ou des opération(s).

Par ailleurs, chaque prestation de Soregor Patrimoine en qualité de conseiller en investissement fait l'objet d'une lettre de mission signée par le client détaillant les objectifs de la mission, la méthodologie ainsi que la nature et le niveau de rémunération.

Les préconisations font l'objet d'un document écrit commenté lors d'un rendez-vous.

Ces prestations sont rémunérées :

- > Sous forme d'honoraires pour l'activité conseil sur la base d'un taux horaire de 150 € TTC
- > Sous forme de commissions dans le cas d'intermédiation sur la base suivante :
 - La totalité des frais de souscription déduction faite de la part revenant à la société qui l'autorise à commercialiser ce produit.
 - Une fraction des frais de gestion annuels dans la limite de 50% des frais de gestion perçus par la société.
- > Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois les supports choisis.

Le respect de vos droits

En cas de contestation, votre Conseiller fera les meilleurs efforts pour vous apporter les explications nécessaires et rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Vous pouvez vous adresser :

- Par courrier à l'adresse suivante : Soregor PATRIMOINE 1 rue du Tertre 49072 BEAUCOUZE.
- Ou par mail au : patrimoine@soregor.fr

Nous nous engageons, à compter de la date de réception de votre réclamation, à en accuser réception dans un délai de dix jours et à y apporter une réponse dans un délai maximal de deux mois sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées. Si ces voies de recours internes n'aboutissent pas, vous avez la possibilité de faire appel à un médiateur :

- Pour les réclamations liées aux produits financiers : vous pouvez vous adresser à Madame Marielle COHEN-BRANCHE, Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02, mediation@amf-france.org. Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>
- Pour les réclamations liées aux produits d'assurance : vous pouvez vous adresser à la Médiation de l'Assurance, - TSA 50110, 75441 Paris cedex 09. Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>
- Pour les réclamations liées aux biens immobiliers : vous pouvez vous adresser au Médiateur de la consommation - ANM CONSO – 62 rue Tiquetonne 75002 Paris. Site internet : www.anm-conso.com/anacofi-immo
- Pour les réclamations liées aux produits bancaires : vous pouvez vous adresser au Médiateur de la consommation - ANM CONSO – 62 rue Tiquetonne 75002 Paris. Site internet : www.anm-conso.com/anacofi-iobsp

J'autorise expressément la transmission d'informations me concernant aux partenaires de mon Conseiller dans le cadre des souscriptions envisagées. Les données personnelles recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier par notre société, responsable de traitement et par ses prestataires/sous-traitants. Elles pourront être utilisées pour les finalités principales suivantes : gestion et suivi de vos souscriptions en interne ou avec des prestataires/sous-traitants, prospection et animation commerciale, réponse aux obligations légales et réglementaires. Vos données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés nous écrivant à l'adresse suivante : Soregor PATRIMOINE 1 rue du Tertre 49072 BEAUCOUZE.

Vous pouvez vous opposer à l'utilisation par votre Conseiller de vos données personnelles aux fins de propositions commerciales en cochant la case ci-contre :

En outre, vous êtes informé(e) que notre société met en œuvre un traitement de données ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et que le régime de droit d'accès aux données recueillies par l'application des articles L.561-5 et L.561-23 du Code Monétaire et Financier s'exerce auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (article L.561-45 du Code Monétaire et Financier).

J'autorise ma banque à transmettre à mon Conseiller les informations me concernant. Dans le strict respect du secret professionnel, tous les documents et éléments que vous nous transmettez seront traités avec la plus extrême confidentialité et dans le strict cadre de la mission. Je reconnais avoir connaissance de l'interdiction pour mon Conseiller de recevoir des espèces, effets, valeurs ou chèques au porteur ou à son ordre.

Fait le _____ à _____

Cachet et signature du conseiller

SR PATRIMOINE

Les clients